

Caisse de pension BonAssistus

Industriestrasse 25

8604 Volketswil

Montants déterminants 2018**Montants AVS**

Rente de vieillesse AVS maximale CHF 28'200.00

Rente de vieillesse AVS minimale CHF 14'100.00

Montants LPP

Salaire minimum selon l'art. 2 de la LPP CHF 21'150.00

Déduction de coordination CHF 24'675.00

Taux d'intérêt minimum selon la LPP 1.00%

Âge de la retraite selon la LPP

L'âge de la retraite correspond au premier jour du mois suivant l'âge de 65 ans révolus pour un homme et de 64 ans révolus pour une femme.

Montants déterminants de la caisse de pension PlanSTANDARD**PlanLPP**

Seuil d'entrée CHF 21'150.00 CHF 21'150.00

Salaire minimum assuré CHF 12'690.00 CHF 3'525.00

Salaire annuel maximum assuré CHF 423'000.00 CHF 423'000.00

Déduction de coordination CHF 18'600.00 CHF 24'675.00

Taux de conversion à l'âge de 65 ans 5.46% 5.46%

Taux d'intérêt provisoire de l'avoit de vieillesse 0.25% 0.25%

Taux de l'intérêt moratoire 2.00% 2.00%

Taux d'intérêt définitif de l'avoit de vieillesse fixé en fin d'année fixé en fin d'année

Le Conseil de fondation fixe un taux d'intérêt provisoire à la fin de l'année civile pour la prochaine année. Tout au long de l'année civile, ce taux d'intérêt provisoire permettra à l'avoit de vieillesse de porter des intérêts. Ce taux d'intérêt provisoire est remplacé par un taux d'intérêt définitif à la fin de ladite année civile. Il est fixé en tenant compte des dispositions légales, du rendement atteint en cours d'année, de la situation financière de la Caisse de pension et des provisions constituées.